

# Rapport d'activité 2022

*Vous triez, nous valorisons*



**SITREVA**  
Service public du recyclage



# Sommaire

Édito.....	5
Faits marquants.....	6
Le traitement des déchets.....	8
Le syndicat.....	10
Nos installations.....	12
La gouvernance.....	14
Les équipes.....	16
La modernisation continue des déchèteries.....	18
La valorisation énergétique porte ses fruits.....	22
De la conception à la création de nos propres équipements.....	24
Accompagner les nouveaux gestes de tri.....	26
La collecte.....	30
Le tri des emballages et des papiers.....	34
L'origine géographique des déchets.....	38
Le budget.....	42
Nos partenaires locaux et nationaux.....	46
Glossaire.....	50

# Édito



**Stéphane Lemoine**  
Président de Sitreva

La réduction des déchets nécessite une approche globale et une collaboration étroite avec les acteurs locaux et nationaux. En 2022, avec notre partenaire Suez, exploitant de l'Uvéa, nous avons inauguré des serres de tomates construites à côté de l'usine leur permettant de bénéficier de la chaleur produite. Cette coopération permet d'optimiser les filières de recyclage et de valorisation, et de développer l'économie locale et circulaire. Grâce à cette approche collaborative, Sitreva consolide son rôle de leader dans la gestion globale des déchets à l'échelle du territoire.

Conscients que les défis environnementaux auxquels nous faisons face sont de plus en plus pressants, nous poursuivons nos efforts en faveur de la transition écologique et de la réduction de notre empreinte carbone en étant proactif sur les énergies alternatives et en poursuivant notre politique de transformation du parc de véhicules.

Par ailleurs, nous poursuivons nos investissements pour optimiser le traitement des déchets, œuvrant ainsi pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. En poursuivant la modernisation des déchèteries nous visons à améliorer les conditions d'accès et d'utilisation pour les usagers, mais aussi à offrir plus de filières de valorisation afin d'uniformiser et d'enrichir le service rendu. A terme, toutes nos déchèteries seront en capacité d'offrir à tous les mêmes filières de valorisation et d'en accueillir de nouvelles.

La réduction des déchets ne peut être atteinte sans une prise de conscience collective. Sitreva a donc mis en place un programme de sensibilisation et d'éducation visant à informer et à mobiliser les citoyens. L'extension des consignes de tri a été l'occasion de lancer une campagne de communication conséquente et de remobiliser les citoyens sur les gestes de tri et sur la nécessité de réduire les emballages et d'adopter des pratiques éco-responsables. Grâce à ces initiatives, Sitreva participe à instaurer un véritable changement de comportement au sein de la société.

Vers toujours plus de valorisation et moins d'impact sur l'environnement. C'est l'objectif que nous visons en améliorant nos déchèteries, en cherchant de nouveaux process de traitement, et en sensibilisant toujours plus les usagers de notre territoire.

Résolument tournés vers l'avenir, nous restons plus que jamais engagés en faveur de la préservation de l'environnement et sommes prêts à relever de nouveaux défis pour un monde plus durable, afin de toujours mieux servir nos usagers et notre territoire.



# Faits marquants



**1er janvier**

Sitreva met en place de nouvelles conditions d'accès en déchèterie ainsi que le prépaiement pour les professionnels.



**1er janvier**

Un accord est signé avec le Siredom sur les conditions de sa sortie du Sitreva. Les déchèteries de Briss-sous-Forges, Dourdan, et Saint-Chéron (91) ne sont plus gérées par Sitreva.



**16 mars**

Visite du centre de tri Natriel à Dreux, d'Adrien Bayle, Secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Sous-préfet de l'arrondissement de Chartres et de Xavier Luquet, Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux.



**29 mars au 7 avril**

Sitreva teste un camion électrique pour le transport des bennes en déchèteries. À l'horizon 2030, Sitreva prévoit de disposer d'une flotte de véhicules à énergie décarbonnée.



**7 avril**

Sitreva et Suez inaugurent les serres de tomates des Frères Besnard chauffées grâce à la chaleur produite par l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (Uvéa) située à Ouanville (28).



**mai**

Installation d'une vidéo protection généralisée sur le centre de transfert de Dreux (28).



**20 octobre**

Inauguration de la déchèterie rénovée d'Harleville (28) en présence du Président, Stéphanie Lemoine, d'Annie Camuel, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir, de Gérard Garnier, Maire de Baillieu-Armenonville et des Vice-Présidents de Sitreva : Loïc Barbier, Eric Ségard et Daniel Morin.



**24 octobre**

Lancement des travaux de rénovation de la déchèterie d'Angerville (91).



**17 novembre**

Inauguration des outils de sensibilisation au tri et au recyclage des déchets à l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (Uvéa) de Ouanville (28). À disposition des écoles, ce dispositif vise à proposer une approche ludique du sujet aux enfants.



**1er décembre**

De nouveaux équipements de protection individuels (EPI) sont distribués aux agents de déchèterie, aux agents de quai et aux chauffeurs.

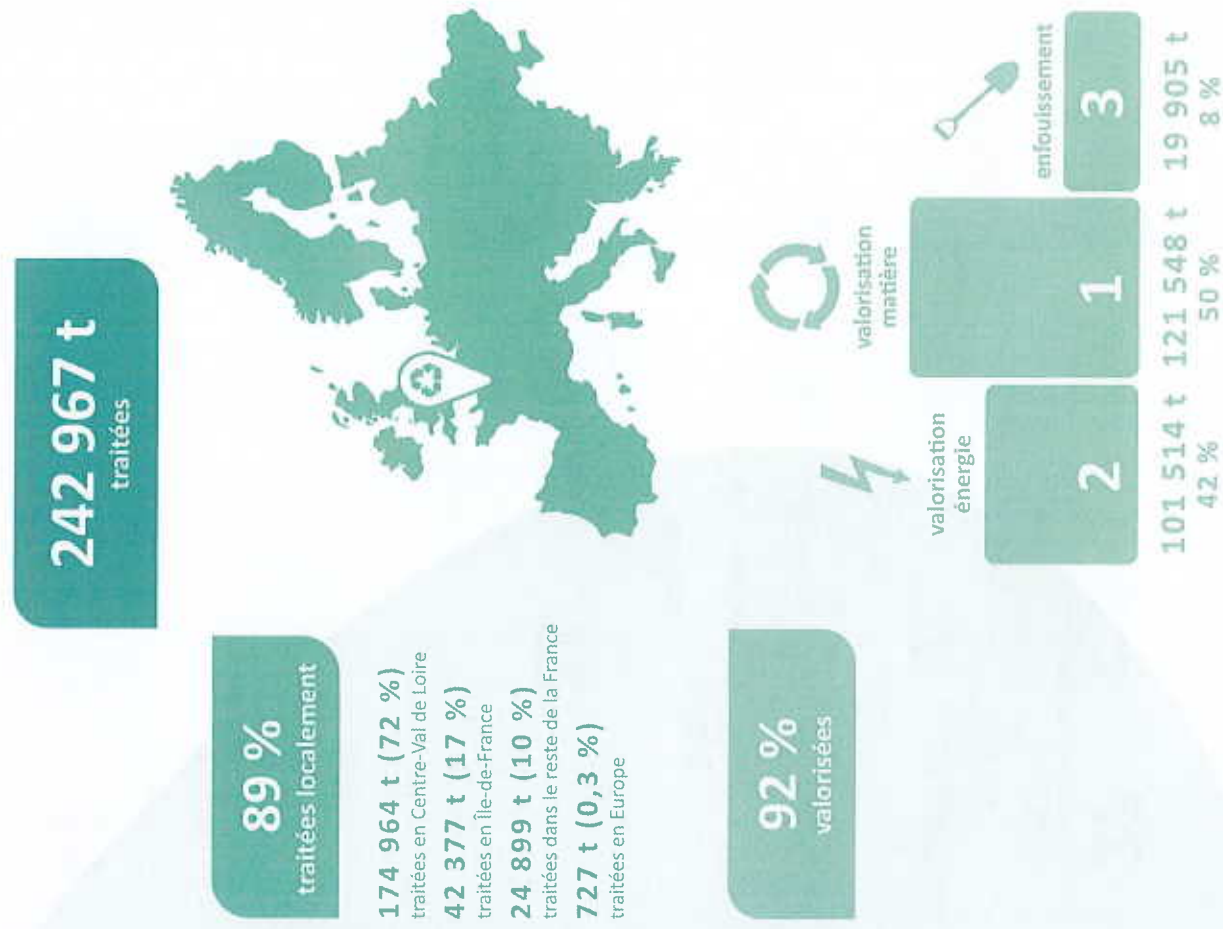
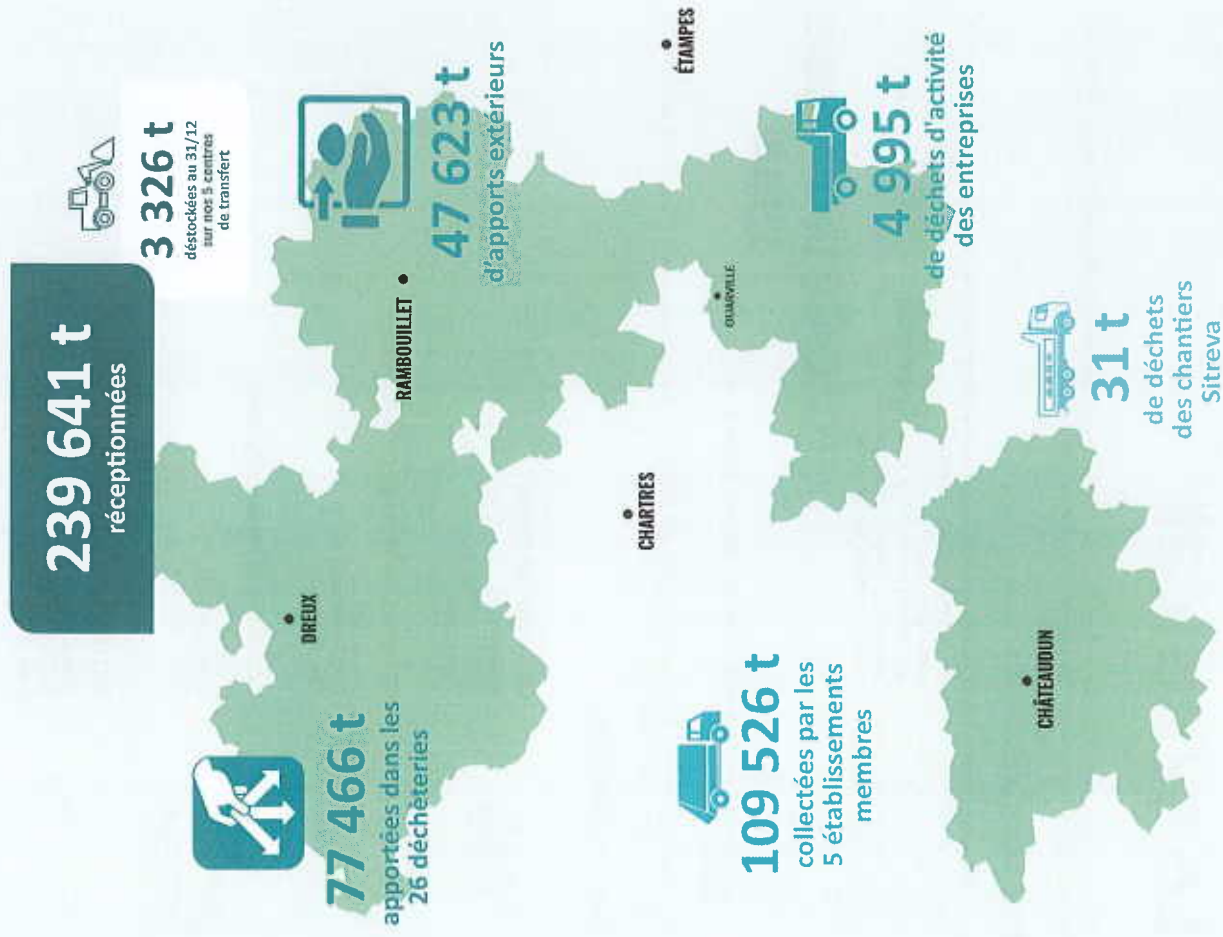


**8 décembre**

Conférence de presse marquant le lancement de la campagne de communication pour les extensions des consignes de tri.

# Le traitement des déchets

# en 2022 en un coup d'œil





# Le syndicat

Sitreva est un syndicat mixte chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers déposés dans ses 26 déchèteries ou collectés par ses membres. Son siège est à Ouarville en Eure-et-Loir.

## Les compétences

Le service public de gestion des déchets rassemble deux domaines de compétences : la collecte des déchets ménagers et assimilés, et leur recyclage. Tandis que ses membres sont compétents pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés dans leurs périmètres respectifs, les attributions de Sitreva, déterminées par ses statuts, lui permettent d'exercer pleinement la compétence de recyclage de ces mêmes déchets. Sitreva est ainsi chargé :

- du transfert,
- du transport,
- du tri,
- du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

A également été attribuée à Sitreva l'exploitation des déchèteries, une compétence qui relève à la fois de la collecte auprès des usagers et du recyclage.

## Nos membres



**CA du Pays de Dreux**  
81 communes  
115 970 habitants  
Siège : Dreux



**CC Portes Euréliennes d'Île-de-France**  
28 communes\*  
33 337 habitants\*  
Siège : Épernon



**SICTOM de la région d'Auneau**  
42 communes  
34 087 habitants  
Siège : Ouarville

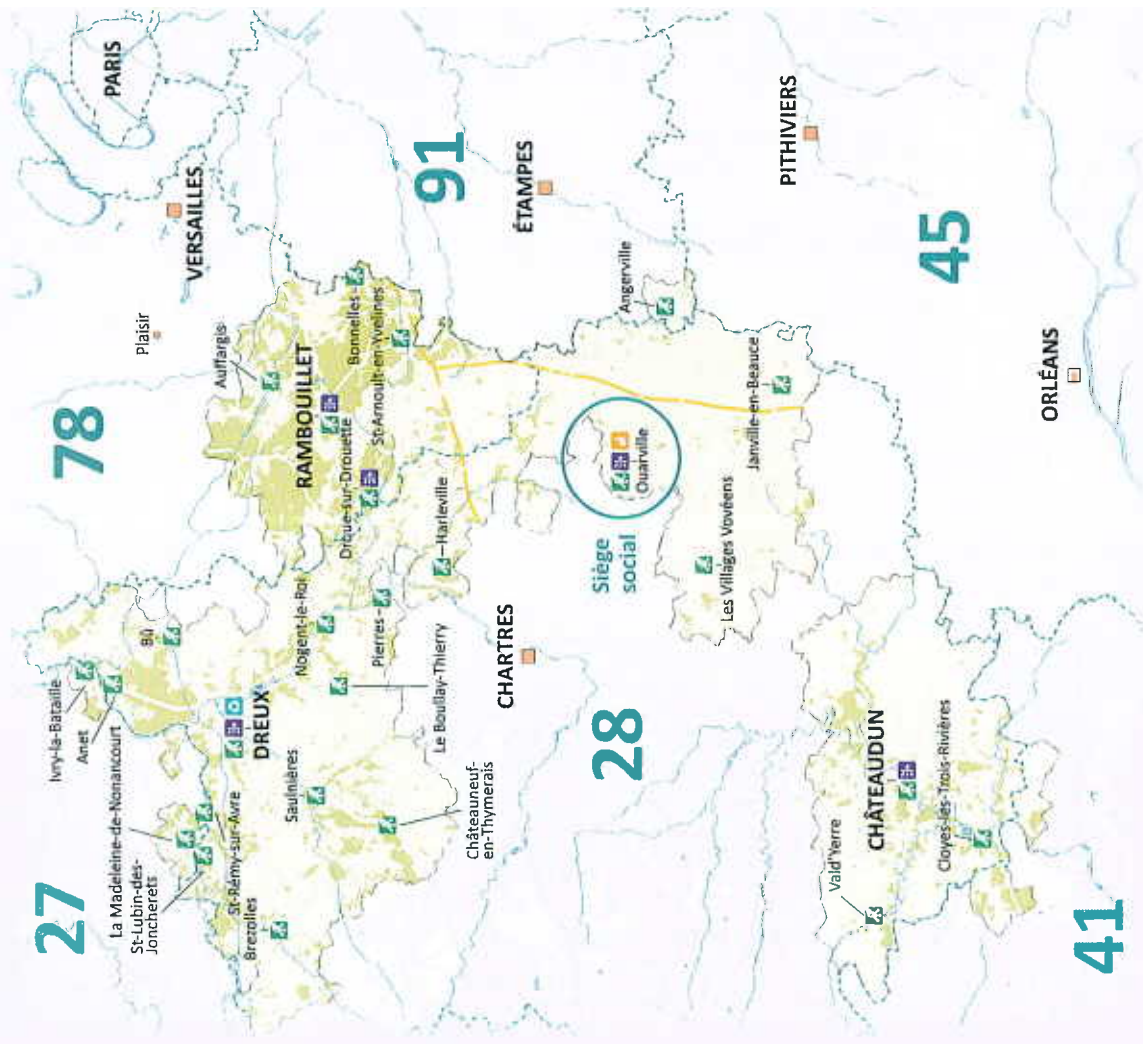


**SICTOM de la région de Châteaudun**  
28 communes  
35 621 habitants  
Siège : Châteaudun



**SICTOM de la région de Rambouillet**  
40 communes  
90 535 habitants  
Siège : Rambouillet

\* Chiffres sur le territoire de Sitreva



**218**  
Communes



**309 550**  
Habitants

# Nos installations

## Déchèteries



**554 388**

passages en déchèterie

**26** sites

**23**

types de déchets admis

Exploitant : Sitreva

**77 466 t**

collectées

## Centre de tri



**16 388 t**

réceptionnées en 2022 dont

- 6 782 t CA du Pays de Dreux
- 1 649 t CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
- 1 806 t SICTOM de la région d'Aunou
- 1 354 t SICTOM de la région de Châteaudun
- 4 797 t SICTOM de la région de Rambouillet



**1** site : Natriel (Dreux, 28)

**24 000 t**

capacité annuelle

Exploitant : Sitreva

**16 827 t**

triées

## Centres de transfert



**5** sites :

- Châteaudun (28)
- Dreux (28)
- Droue-sur-Drouette (28)
- Ouarville (28)
- Rambouillet (78)

Exploitant : Sitreva

**59,6 %**

part des apports transférés

**142 798 t**

volume des apports transférés

## Unité de valorisation énergétique et agroalimentaire



**1** site : Uvéa (Ouarville, 28)

**73 %**

taux de performance énergétique

Exploitant : Suez

**130 498 t**

incinérées dont

- 82 875 t d'apports Sitreva
- 70 535 t d'ordures ménagères
- 27 992 t CA du Pays de Dreux
- 6 438 t CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
- 6 762 t SICTOM de la région d'Aunou
- 8 477 t SICTOM de la région de Châteaudun
- 20 866 t SICTOM de la région de Rambouillet
- 35 t d'apports des professionnels
- 12 305 t d'incinérants et de refus de tri

47 623 t d'apports extérieurs

**124 253 t**

valorisées

96 361 t en énergie

27 892 t en matière (mâcheurs)

3 676 t

enfouies

**69 289 MWh**

d'électricité produite

13 760 MWh consommée

55 529 MWh vendue



# La gouvernance

Sitreva est administré par un Comité syndical de 41 élus locaux, qui représentent les 6 membres du syndicat. En sont issus son Président et ses Vice-présidents.



**Stéphane LEMOINE**  
Président

## Les vice-présidents



**Loïc BARBIER**  
Délégué  
aux déchèteries



**Pierre-Yves KOPPE**  
Délégué aux finances,  
au patrimoine,  
et au contrôle  
de gestion



**Jean-Yves DEBALLON**  
Délégué aux relations  
extérieures  
et institutionnelles  
en Centre-Val de Loire



**Benoît PETITPREZ**  
Délégué à la stratégie  
et aux affaires  
juridiques



**Bruno GUITTARD**  
Délégué au suivi  
de la délégation  
de service public



**Daniel MORIN**  
Délégué au centre  
de tri



**Virginie ROLLAND**  
Déléguée  
à la communication



**Éric SÉGARD**  
Délégué aux travaux  
et à l'équipement



**Daniel COLLEU**  
Délégué  
à l'exploitation  
et à la valorisation



**Nicolas BELHOMME**  
Délégué  
à l'environnement



**Sophie WILLEMMIN**  
Déléguée à la sûreté

## Le comité syndical

Le nombre de sièges de chaque membre au sein du comité syndical est déterminé au prorata de sa population sur la base d'un siège par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.

12

4

4

4

10

7

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Le SICTOM de la région d'Auneau

Le SICTOM de la région de Châteaudun

Le SICTOM de la région de Rambouillet

Le SIREDOM



**41**  
sièges

## Les conseillers syndicaux

### Titulaires

Christian ALBERT, Pierre BONNEAU, Françoise BORGET, Xavier CARIS, Denis CHERON, Mariam CISSE, Thierry CONVERT, Jean-Pierre CUYER, Emmanuel DASSA, Roland DEPARDIEU, Jean-Michel DUBIEF, Lise DUHAY, Jean-Louis FLORES, Nelson FONSECA, Jacques FORMENTY, Gérald GARNIER, Jacques GEFROY, Jean-Marie GELE, Sylvain GUIGNARD, Jean-Paul JACQUET, Olivier LECOMTE, Pascal LEPETIT, Josette PHILIPPE, Jean-Louis RAFFIN, Christian SCHOETTI, Gérard SOURISSEAU, Pascal TOUSSAINT, Jacques TROGER, Yves VILLATE.

### Suppléants

Talal ABDELKADER, Romuald AMELINE, Patricia BERNARDON, Jean-François BLANC, Alex BORNEËS, Mazid CALAS, Frédéric CALLU, Annie CAMUEL, Daniel CHANTREUIL, Michel CRETON, Dominique DE VOS, Annick FRÉON, Julien GARCIA, Laëtitia GIRARD, Frédéric GIROUX, Gaëtan GRANGIER, Sylvie HÉNAUX, Evelyne HERON, Aïssa HIRTI, Edwige HUOT-MARCHAND, Arnaud JARDIN, Alain LAJUGIE, Vanessa LAMBOURG, Rodolphe LANGLAIS, Sébastien LEROUX, Michaël LE SAULNIER, Pierre LEPORTIER, Yolande LETORT, Michel MALHAPPE, Sylvie MARGOT, Gilles MERCIER, Adrien MOCKELYN, Ismaël NEHLIL, Philippe POMMEREAU, Pierre SANIER, Jean-Claude SOLIGNAT, Olivier THOMAS, Jacky VANSON, Valérie VERDIER, Frédéric VEYE DIT CHARETON, Francis VIVAT.



# Les équipes

## L'apprentissage et les contrats aidés, des atouts pour Sitreva

Convaincu par les bénéfices certains offerts par l'alternance, Sitreva développe le dispositif dans les services qui s'y prêtent. Ainsi, en 2022 quatre jeunes en contrat d'apprentissage ont rejoint les effectifs et en fin d'année, sept emplois étaient ouverts à l'alternance soit 2,5 % du personnel. L'objectif est de continuer sur cette voie dans les années à venir.

En plus de répondre à une mission de service public pour le soutien de l'emploi des jeunes, l'alternance permet d'apporter du dynamisme et un nouveau regard dans les équipes.

Par ailleurs, Sitreva adhère à une association à but non lucratif dont l'une des missions est de mettre à disposition des collectivités des agents en emploi aidés (Association GRACES : Gestion et Regroupement Administratif des Contrats de l'Emploi et de la Solidarité). Avec cette association Sitreva fait travailler six agents en contrats aidés, répondant ainsi à un besoin de l'établissement et à l'insertion de personnels en difficulté.

## La formation, un levier de développement de l'expertise

Par ailleurs, Sitreva adhère à une association à but non lucratif dont l'une des missions est de mettre à disposition des collectivités des agents en emploi aidés (Association GRACES : Gestion et Regroupement Administratif des Contrats de l'Emploi et de la Solidarité). Avec cette association Sitreva fait travailler six agents en contrats aidés, répondant ainsi à un besoin de l'établissement et à l'insertion de personnels en difficulté.



262

emplois publics



25 %

part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement



186

formations dispensées

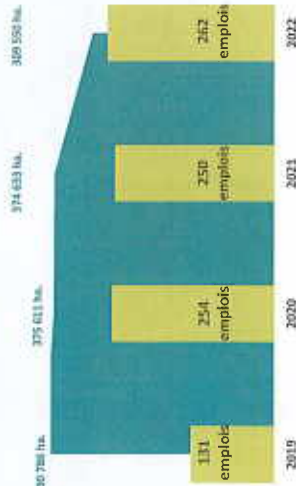
## Les effectifs

### L'évolution de l'effectif permanent et de la population du territoire

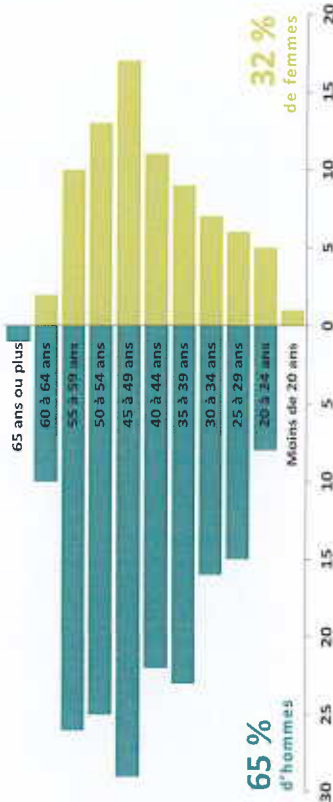
0,85 %

taux d'administration

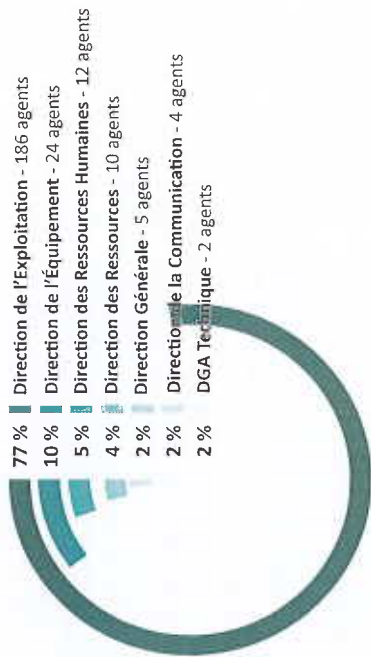
nombre d'agents pour 1000 habitants



## La répartition des effectifs par sexe et par âge



## La répartition des effectifs par service



## La répartition des effectifs par catégorie d'emploi pourvus



# La modernisation continue des déchèteries



Stéphanie Lermoine, Présidente de Sitreva a inauguré, jeudi 20 octobre 2022, la déchèterie d'Harleville rénovée en présence d'Annie Camuel, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir, Gérard Garnier, Maire de Baillou-Armenonville, Loïc Barbier Vice-président de Sitreva délégué aux déchèteries, Eric Ségard, Vice-président de Sitreva délégué aux travaux et à l'équipement et Daniel Morin Vice-président en charge de la collecte et de la valorisation des déchets de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

En 2022, comme chaque année, Sitreva investit dans la rénovation et l'aménagement de ses déchèteries dont ses membres lui ont confié l'exploitation. L'objectif du syndicat est d'offrir aux habitants un service homogène et facile d'accès sur tout son territoire.

## Des déchèteries rénovées

Depuis plusieurs années, Sitreva s'attache à rénover ses déchèteries afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers et d'affiner le tri pour toujours plus de recyclage. En 2022, c'est au tour des déchèteries d'Harleville (28) et d'Angerville (91) de faire peau neuve.

Plus grands, les sites peuvent désormais accueillir plus de bennes permettant ainsi de collecter d'avantage de déchets et de trier plus de déchets valorisables. Les bennes mobilier nouvellement installées collectent ainsi des déchets recyclables qui étaient auparavant orientés vers la benne Tout-venant.

Les espaces dédiés aux dépôts des plus petits déchets comme les textiles, les piles, les lampes et néons et les huiles (minérales et végétales) ont été également réaménagés et abrités.

La circulation est facilitée par la création d'une entrée et d'une sortie distinctes réservées au public. Les temps d'attente à l'accès au site sont ainsi réduits et les déplacements sont plus fluides.

La sécurité est également renforcée. Désormais, les camions des prestataires Sitreva et des prestataires circulent uniquement en bas de quai. Ils ne sont donc plus amenés à croiser les véhicules des usagers. La pose de bavettes amovibles devant les bennes protègent les usagers des chutes.

Enfin, les réseaux d'assainissement, des eaux d'incendie ont été redimensionnés pour répondre aux nouvelles capacités des déchèteries.



La déchèterie rénovée d'Harleville (28).

## De nouveaux aménagements

Sitreva améliore régulièrement les équipements de ses déchèteries pour optimiser la collecte des déchets et proposer un niveau de service équivalent sur l'ensemble de son territoire.

À la déchèterie de Pierres (28), les petits flux (les déchets qui ne sont pas à déposer dans les bennes) ont été regroupés et placés sous un auvent afin de faciliter le dépôt, simplifier le travail des agents d'accueil et répondre à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La déchèterie de Bû (28) a été dotée d'un conteneur pour réorganiser l'espace dédié aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et permettre la collecte de nouveaux déchets : batteries de voitures, huiles de vidange, huiles végétales, extincteurs et filtres à huile.

Par ailleurs, dans les déchèteries qui bénéficient d'une benne mobilier, Sitreva déploie l'extension de la filière mise en place par l'éco-organisme



Le conteneur DEEE nouvellement installé à la déchèterie de Bû (28).

Ecomaison. Au mobilier, les oreillers, les couettes et les caisses de rangement collectés, s'ajoutent les rideaux, les stores et les tapis.

## Veille sur les nouvelles filières REP

En pleine évolution, le secteur des déchets a vu apparaître ces dernières années de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Sitreva se mobilise pour mettre en place les filières adaptées au territoire. L'enjeu est double : les déchets de la filière sont triés à part permettant leur valorisation et les coûts sont désormais pris en charge par la REP.

L'objectif est de déployer ces nouvelles filières dans toutes les déchèteries qui le peuvent afin de garantir un service public équivalent et équitable sur le territoire. Lors de chaque rénovation de déchèterie, Sitreva prévoit les emplacements dédiés à ces nouvelles filières. À l'horizon 2030, tous les usagers pourront bénéficier de solutions de recyclage pour tous leurs déchets dans un rayon de 15 minutes autour de leur domicile.

Ainsi, dès la création des filières REP portant sur les jouets et les articles de bricolage et de jardin, en 2022, Sitreva a signé un accord avec EcoMaison pour une mise en place en déchèterie en 2023. Les outillages du peintre, les articles de bricolage ainsi que les produits d'entretien et d'aménagement du jardin disposent désormais d'une collecte spécifique dans nos déchèteries.

## Les filières REP

Celui qui fabrique, qui distribue ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie selon le principe de responsabilité élargie du producteur (REP). C'est le concept du pollueur payeur.

Les producteurs mettent en place des éco-organismes à qui ils versent une éco-contribution pour la gestion de leurs déchets. L'éco-organisme organisera lui-même la collecte et le recyclage des déchets ou financera les acteurs publics de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets.





# La valorisation énergétique porte ses fruits



Dégustation des tomates des frères Besnard à l'occasion de l'inauguration des serres chauffées grâce à l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (UVÉA). De gauche à droite : Christophe Le Dorven, Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, Stéphane Lemoine, Président de Sitreva, Jean-Michel Dubief, Maire de Ouarville, Florent et Alexandre Besnard, Benoît Pettitprez, vice-président de Sitreva et ancien Président, Nicolas Belhomme, vice-président de Sitreva, et Philippe Vigier, Ministre délégué chargé des Outre-mer et ancien Député d'Eure-et-Loir.

Dans un contexte où le prix de l'énergie flambe, l'importance de la valorisation énergétique devient encore plus évidente. Réelle alternative à l'utilisation d'énergie fossile et ressource fiable elle a aussi l'avantage de bénéficier d'un prix régulé et compétitif. Depuis 1995, Sitreva et les équipes de Suez, exploitant de l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (UVÉA), ont porté cette installation au plus haut niveau d'efficacité énergétique.

En 2022, nous franchissons un nouveau cap dans la valorisation avec l'inauguration de serres à tomates chauffées par la chaleur résiduelle produite par l'UVÉA. Un projet qui s'inscrit dans l'économie circulaire et qui a vu le jour grâce à un savant mélange de volonté politique, d'entrepreneuriat, de capacité technique, industrielle et financière, de confiance et de détermination. Jeudi 7 avril 2022, Stéphane Lemoine, président de Sitreva et Anthony Ramoni, Directeur du Territoire Nord Ouest chez SUEZ

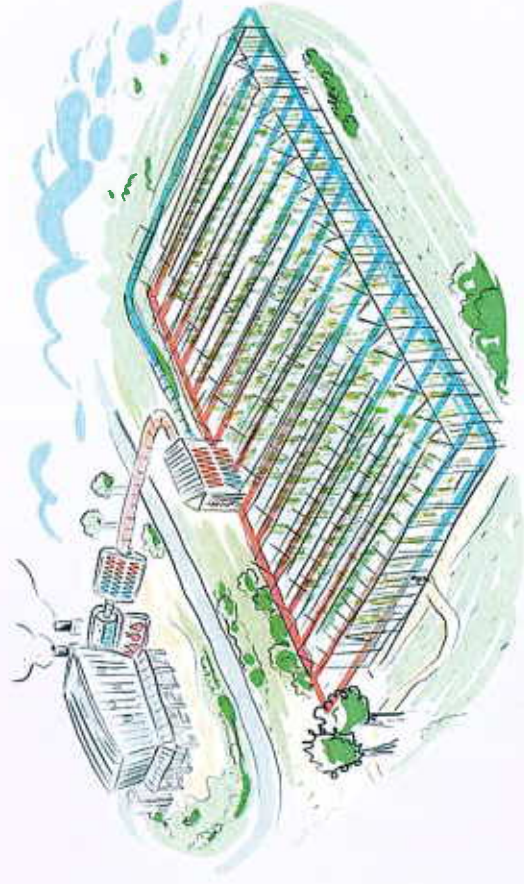
- Valorisation énergétique, inaugurent les serres de tomates d'Alexandre et Florent Besnard, en présence de nombreux élus : Philippe Vigier, Ministre délégué en charge des Outre-mer et ancien Député d'Eure-et-Loir, Christophe Le Dorven, Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, Jean-Michel Dubief, Maire de Ouarville et Benoît Pettitprez, Président du Sictom de la région de Rambouillet et ancien Président de Sitreva.

## Un projet écologique et local

Alexandre et Florent Besnard sont à l'origine du projet de production de tomates cerises sous serres et sans pesticides en Eure-et-Loir. Pour ce faire, Sitreva leur a mis à disposition à titre gracieux, un terrain de 10 ha (dont 1,7 ha seulement sont actuellement utilisés) et Suez a réalisé le réseau d'acheminement de la vapeur produite par l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire, UVÉA.

Afin de chauffer les 1,7 ha de production, UVÉA approvisionne la serre en fournissant entre 4 500 et 6 000 MWH thermiques, en fonction des besoins estimés par les deux frères. À l'avenir, cette quantité de chaleur devrait être multipliée par dix avec les prévisions d'extension des serres.

Sitreva s'engage dans une politique active du développement durable et local en soutenant une production agricole en circuit court et en valorisant, de manière efficiente, la chaleur issue de la valorisation des déchets provenant de tout son territoire soit 218 communes et 309 550 habitants.



Empreinte carbone

**2 fois inférieure**  
à la moyenne grâce à la chaleur  
provenant de l'UVÉA



**6 405,88 Mw**  
de chaleur produite par l'UVÉA



# De la conception à la création de nos propres équipements



Un magasinier prépare les dotations des nouveaux équipements de protection individuelle.

Sitreva est inscrit dans une démarche constante d'amélioration des conditions de travail. Les décisions quant à la conception des locaux de travail, au choix des équipements, outils de travail et l'adaptation des méthodologies de travail sont prises de concert avec les services. Sitreva limite ainsi les contraintes et difficultés auxquels les agents peuvent être confrontés lors de l'exploitation des sites.

Sitreva met en place des mesures visant à protéger la santé et la sécurité de ses agents. L'activité industrielle de gestion des déchets nécessite une diversité de métiers techniques. Les outils et les équipements doivent être adaptés pour garantir de bonnes conditions de travail quel que soit le poste occupé. La tenue de travail est surtout un équipement de protection individuelle (EPI) essentiel et indispensable à la sécurité des agents.

Lorsque cela est possible et nécessaire, le service prévention sollicite les agents dans le cadre de groupes de travail. Le but étant d'impliquer les parties prenantes aux actions de prévention les concernant afin d'identifier précisément les difficultés, de cibler

## La conception d'un vêtement de protection individuelle

En 2022, Sitreva s'est lancé dans la création d'une tenue de travail pour les agents de déchèterie et de la logistique.

Conçue sur mesure en collaboration avec un fournisseur de vêtements professionnels et avec la participation des équipes, la tenue de travail se devait d'être confortable, d'assurer la protection des agents en fonction des risques inhérents aux différents postes tout en répondant aux besoins et aspirations des agents. Il s'agissait également de faciliter l'identification des agents sur le terrain, de mettre en avant l'expertise des équipes et de donner une bonne image du secteur des déchets. La classique tenue orange utilisée nationalement par tous les services techniques ne permettait pas d'identifier les agents Sitreva des professionnels externes venus déposer leurs déchets en déchèterie. De même, les agents ont exprimé le besoin d'être distingués de leurs collègues des services support. Les usagers peuvent ainsi identifier les agents référents en déchèteries.

Tout au long du projet, plusieurs prototypes ont été testés auprès d'un panel d'agents volontaires représentatifs de l'activité de Sitreva. La tenue a été ajustée au fur et à mesure en fonction des retours.

La nouvelle collection a été déployée fin 2022. Le choix s'est porté sur une veste et un pantalon portables en toute saison. La tenue est bordeaux, couleur peu répandue, peu salissante et qui n'attire pas les insectes à la belle saison. Au dos de la veste a été apposé le logo Sitreva ainsi que le service de l'agent. La matière, l'épaisseur et la forme ont été sélectionnés pour garantir le confort, permettre une certaine amplitude de mouvement et assurer la sécurité de l'agent. L'emplacement des bandes réfléchissantes et des poches ont été étudiées en lien avec l'activité. L'esthétique de la tenue a aussi



Les nouveaux équipements de protection individuels (EPI) protègent les agents de déchèterie et de la logistique des risques professionnels et permet aux usagers de les identifier.

été prise en compte notamment pour impliquer les agents et favoriser leur appropriation.

La nouvelle tenue a été très bien accueillie par les agents qui l'ont tout de suite adoptée !

## La constitution d'un kit d'équipements de protection individuelle

Tout au long de l'année, les équipes ont travaillé sur la constitution d'un kit pour les déchèteries contenant les équipements de protection individuelle adaptés au tri des produits chimiques en sécurité. Ce projet est né d'un constat, les équipements n'étaient plus appropriés et ne disposaient pas d'un espace de rangement adéquat sur le lieu de l'activité.

Plusieurs équipements ont été testés en lien avec les agents et une réflexion a été menée pour le stockage des EPI. Le choix s'est finalement porté sur une valisette regroupant : une paire de lunettes ou une visière, un tablier en tissu et une paire de gants. Nominative, elle est facilement transportable. Un crochet magnétique permet de la suspendre dans le petit local de stockage des déchets dangereux.

La participation des agents à l'évolution des outils de travail a favorisé l'adhésion des équipes aux équipements proposés et à la compréhension des enjeux de la prévention des risques.



### Équipements distribués en 2022 :

- 1 313 vêtements de travail (bonnets, sweats, t-shirts, pantalons, blousons...),
- 122 paires de chaussures de sécurité,
- 1 676 équipements de protection individuelle,
- 129 agents dotés.



# Accompagner les nouveaux gestes de tri



Stand en commun avec le SICTOM de la région de Rambouillet au salon Art et Habitat à Dampierre (Yvelines).

Sitreva est présent sur le terrain pour sensibiliser les usagers au tri et à la valorisation des déchets. Les ambassadeurs du tri de Sitreva et de ses membres proposent de nombreuses animations dans les écoles et les entreprises et participent aux événements du territoire. L'année a été centrée sur la préparation de la campagne de communication de l'extension des consignes de tri prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Conception de la campagne d'extension des consignes de tri

En 20 ans de collecte sélective, le recyclage des emballages ménagers n'a cessé de progresser. Le marché a augmenté de 20 % atteignant 1 million d'unités par an. Alors que seulement 23 % de ces emballages plastiques étaient recyclés et ne concernaient que les bouteilles et flacons, les objectifs de recyclage ont été revus à la hausse par les pouvoirs publics pour atteindre 56 % d'ici 2030. Pour l'atteindre, une seule solution : l'extension des consignes de tri.

Cette extension consiste en une simplification du geste de tri en autorisant tous les emballages dans le

l'impression, posts pour les réseaux sociaux, articles pour le web et pour les magazines municipaux. Des campagnes d'affichages ont été menées dans plusieurs villes.

Une sensibilisation spécifique auprès des secrétaires de mairie, des ripeurs (agents de collecte), des bailleurs, et des écoles a également été réalisée.

## À la rencontre du public



Toujours présent au plus près du public, dans les écoles et avec ses stands d'informations, le service communication a sensibilisé en direct au tri et à la valorisation des déchets plus de 3 700 personnes. 2 238 élèves de l'école élémentaire au lycée ont bénéficiés du programme pédagogique proposé par le service communication.

Conscient de l'importance du numérique dans les habitudes quotidiennes, Sitreva a parallèlement poursuivi son activité sur ses supports numériques : Facebook, LinkedIn et Instagram qui viennent en complément du site internet.

## Vers le tri des Biodéchets

En 2024, les déchets biodégradables de jardin et de cuisine devront être triés à la source. Le compostage est une des solutions possibles. En 2022, le SICTOM de la Région de Rambouillet et la ville de Rambouillet ont aménagé un espace de compost partagé dans une résidence de la commune. Pour mettre en route ce compost et le réussir, les habitants ont bénéficié d'une formation d'une maître compostrice et d'un suivi régulier assuré par les ambassadeurs du tri du SICTOM et de Sitreva.

Les biodéchets représentent encore un tiers de nos poubelles résiduelles et constituent un levier majeur de la réduction des déchets à la source. Les trier permet de retirer du volume des ordures ménagères incinérées une part importante de déchets organiques. Majoritairement composés d'eau, ils nuisent également à l'efficacité énergétique de l'Unité de valorisation énergétique.

## Le programme d'animation pédagogique

Tout au long de l'année, Sitreva intervient dans les écoles du territoire, de la maternelle au lycée. Le programme pédagogique s'adapte à tous les âges pour sensibiliser les élèves aux gestes de tri, présenter le parcours des emballages et la valorisation des déchets.

Ludique et participative, l'animation propose des échanges avec les élèves, la projection de films, des jeux pédagogiques, des quizz ou encore la distribution de documentation.

D'autres thématiques peuvent être abordées comme le compostage, le gaspillage alimentaire ou la collecte de piles.

Sur demande, Sitreva organise des visites de son centre de tri et de son Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire.





# La collecte

## La collecte par nos membres



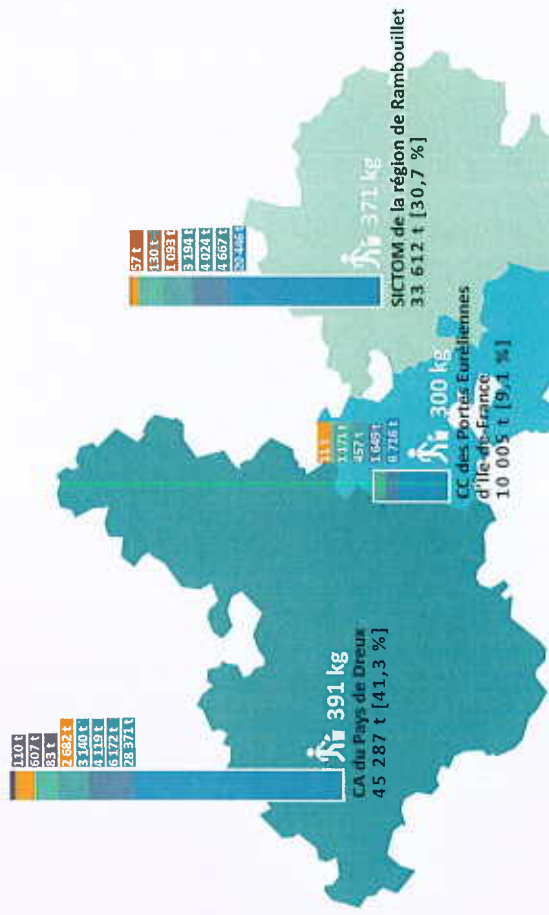
109 526 t

Carton | 849 t  
Gravats | 110 t  
Bois | 83 t

## Quantité collectée par habitant

ORDURES MÉNAGÈRES | EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES | VERRE | VÉGÉTAUX | ENCOMBRANTS

	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES	VERRE	VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS
Moyenne Sitreva	229 kg	50 kg	31 kg	28 kg	12 kg
CA du Pays de Dreux	245 kg	53 kg	27 kg	36 kg	23 kg
CC Portes Euréliennes d'Île de France	201 kg	49 kg	35 kg	14 kg	0,3 kg
SICTOM de la région d'Auneau	198 kg	53 kg	29 kg	0 kg	0 kg
SICTOM de la région de Châteaudun	240 kg	35 kg	29 kg	3 kg	0 kg
SICTOM de la région de Rambouillet	226 kg	52 kg	35 kg	44 kg	12 kg



**371 kg**  
SICTOM de la région de Rambouillet  
33 612 t [30,7 %]



**300 kg**  
CC des Portes Euréliennes d'Île de France  
10 005 t [9,1 %]



**280 kg**  
SICTOM de la région d'Auneau  
9 552 t [8,7 %]



**354 kg/hab**







# Le tri des emballages et des papiers



**16 496 t**  
apportées  
aux centres de tri\*



**75 %**  
des déchets triés  
valorisables  
en matière



**25 %**  
des déchets triés  
valorisables  
en énergie

## Les matériaux issus du tri

	Sitreva (Natriel et Trisolid)	Extérieurs	TOTAL
Acier	450,80 t	-	450,80 t
Aluminium	43,26 t	3,05 t	46,31 t
Carton	5 253,87 t	131,91 t	5 385,78 t
PET clair	184,45 t	20,65 t	205,10 t
PET couleur	184,45 t	9,60 t	194,05 t
PEHD	315,63 t	22,53 t	338,16 t
Papiers graphiques	2 500,26 t	79,85 t	2 580,11 t
Gros de magasin	2 397,56 t	32,43 t	2 429,99 t
ELA	192,71 t	17,19 t	209,90 t
Refus de tri	4 207,33 t	78,68 t	4 286,01 t
<b>TOTAL</b>	<b>16 531,03 t</b>	<b>404,26 t</b>	<b>16 935,30 t</b>

**Natriel**  
Sites et extérieurs  
**16 827 t**



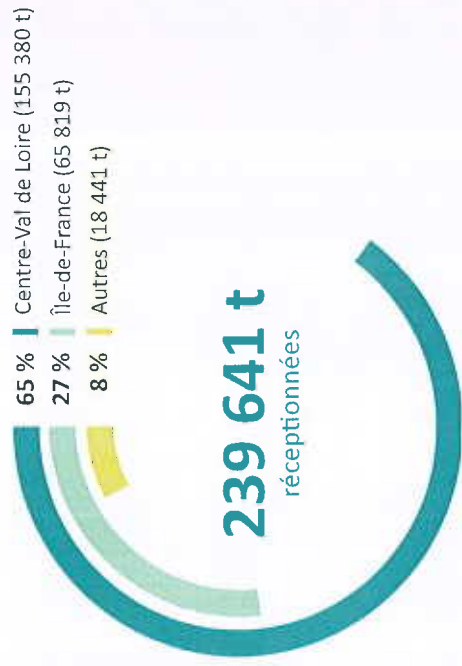
\* Au cours de l'année 2022, un marché pour le tri des emballages excédant la capacité de Natriel a été attribué à Véolia, exploitant du centre de tri Trisolid à Saran (Loiret). 108 t y ont été acheminées.





# L'origine géographique des déchets

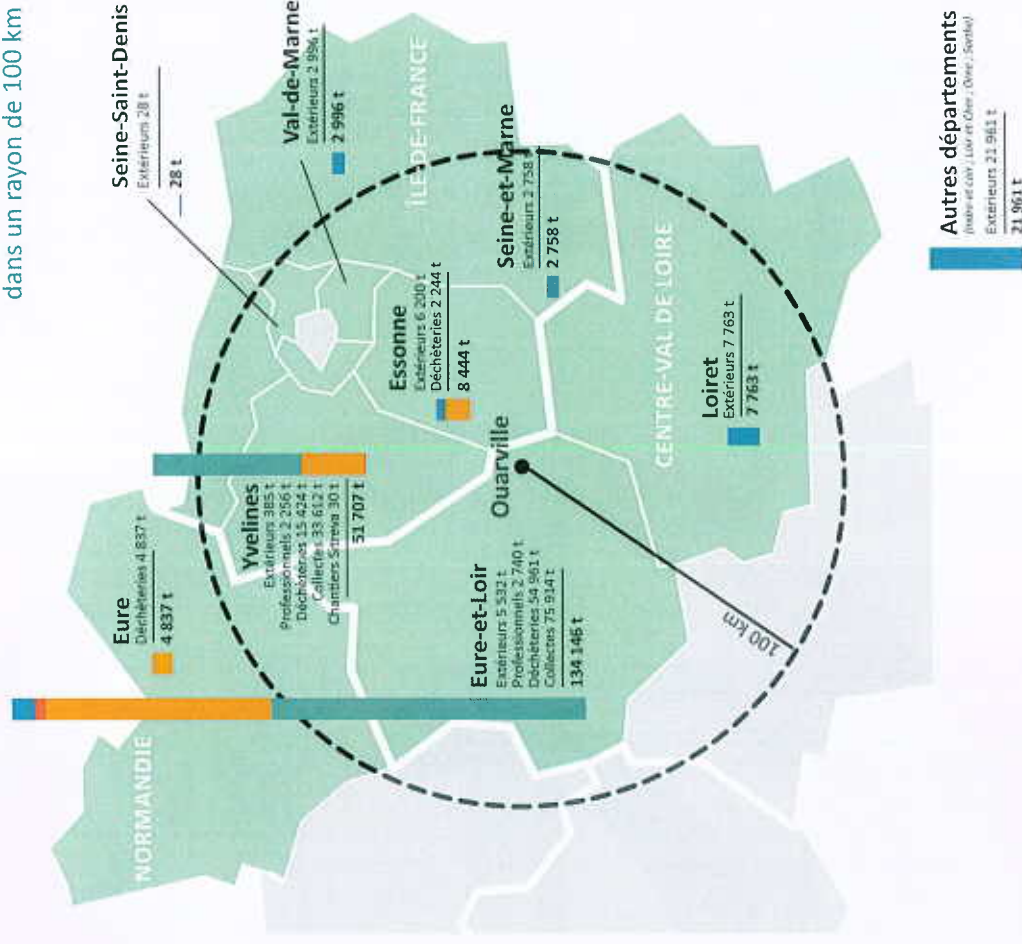
L'origine régionale des déchets réceptionnés



La proximité géographique des déchets réceptionnés

	Tonnages réceptionnés dans un rayon de 100 km	Tonnages réceptionnés à plus de 100 km	TOTAL
<b>Extérieurs</b>	25 562 t	21 961 t	47 623 t
<b>Collecte</b>	109 526 t	0 t	109 526 t
<b>Déchèteries</b>	72 629 t	4 837 t	77 466 t
<b>Chantiers Sitreva</b>	30 t	0 t	30 t
<b>Professionnels</b>	4 996 t	0 t	4 996 t
<b>TOTAL</b>	212 843 t	26 798 t	239 641

**86,6 %**  
des déchets collectés dans un rayon de 100 km





# Les sites de traitement

**174 964 t (72,01 %)**  
traitées en Région Centre-Val de Loire

**61 933 t**  
valorisées en matière

- Appareils électriques (143 t)  
Gallio
- Bois (5 888 t)  
Paprec / NCI
- Cartons (1 048 t)  
Paprec
- Gravats inertes (6 346 t)  
Pignon / Minier
- Mâchefers (27 892 t)  
Socel
- Métaux (728 t)  
Mertal
- Mobilier (1 956 t)  
Paprec
- Textiles (192 t)  
Le Hédan
- Végétaux (17 740 t)  
Sécher / Chantier du Dunet / Jarne 28 / Brivazac / Compact / Sécis

**24 899 t (10,25 %)**  
traitées dans le reste de la France

- Gros de magasin (1 429 t)  
Suez
- Métaux (320 t)  
Quintus
- Mobilier (451 t)  
Paprec
- PEHD (216 t)  
Paprec / Suez
- PET (140 t)  
Suez / Rospire
- Pneumatiques (62 t)  
Altipac
- Tetra (210 t)  
Fenepac
- Acier (451 t)  
SITA / Anzler / Sormet / Rospire / Sibico
- Aluminium (46 t)  
Suez
- Appareils électriques (995 t)  
Energie 2E Nord Centre / Vedalia Inrale / Paucel DSE
- Batteries (48 t)  
GSE
- Carton (5 386 t)  
Drepan / Duret
- Gravats inertes (5 206 t)  
Pignon

**42 377 t (17,44 %)**  
traitées en Région Ile-de-France

**34 327 t**  
valorisées en matière

- Ampoules (8 t)  
PARTICLE DSE
- Appareils électriques (622 t)  
Rovalat
- Bois (3 903 t)  
SEV / Dupire
- Cartouches d'encre (1 t)  
Recytm
- Gravats en mélange (6 764 t)  
Fibrate
- Gravats inertes (5 729 t)  
Pignon Uransafab
- Gros de magasin (1 001 t)  
Sensafab / ALERZ
- Métaux (1 671 t)  
COF / Dredproving
- Mobilier (1 220 t)  
Sagip
- Papiers graphiques (2 916 t)  
COF
- PEHD (61 t)  
Paprec

**727 t (0,3 %)**  
traitées en Europe

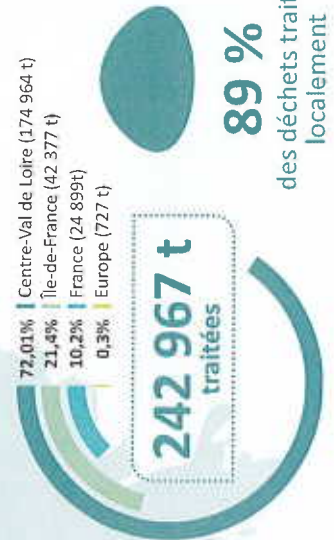
- Huiles alimentaires (18 t)  
Quatra (Belgique)
- PEHD (61 t)  
Drepan (Belgique / Italie)
- PET (631 t)  
Drepan (Belgique / Italie)
- Piles (17 t)  
Corepla / Recyplus (Espagne)

**100 804 t**  
valorisées en énergie

- Appareils électriques (26 t)  
Gallio
- Ordures ménagères (70 152 t)  
Valéryne / Loris
- Produits chimiques (131 t)  
88 Environnement / CDE
- Refus de tri (4 286 t)  
Lisac
- Tout-venant (26 209 t)  
Lisac
- 12 227 t  
enfouies
- Appareils électriques (23 t)  
Socel
- REFIOM\* (3 676 t)  
Socel Environnement
- Tout-venant (8 528 t)  
SUEC

**188 t**  
valorisées en énergie

- Verre (9 598 t)  
Verally / Sibico
- Ampoules & néons (8 t)  
Luzernat
- Appareils électriques (180 t)  
Anzler / Inzler
- 157 t  
enfouies
- Appareils électriques (157 t)



# Le budget

Le compte administratif 2022 enregistre un excédent de fonctionnement de 4,5 millions d'euros, soit des charges pour 41,8 M€ et des produits pour 46,3 M€. Cet excédent résulte partiellement des indemnités perçues du Siredom dont la sortie du Sitreva s'est faite le 31 décembre 2022.

La section d'investissement ressort légèrement excédentaire de 0,2 M€. Les investissements ont été financés par un emprunt de 3 M€ sur 15 ans.

Compte tenu du refus des sociétés d'assurance de garantir les dommages aux biens (attitude qui concerne la majorité des installations traitant les déchets ménagers) le Sitreva est dans l'obligation de constituer annuellement des provisions pour être son propre assureur dont le montant est de 4,3 M€ à fin 2022.

Compte tenu du report des exercices précédents et des restes à réaliser le résultat global s'établit à 9,4 M€.

La capacité d'autofinancement brute s'améliore en 2022, elle atteint 7,6 M€ contre 6,1 M€ en 2021. Le montant de l'épargne nette progresse également : elle s'établit à 4,5 M€ contre 3,4 M€ l'année précédente.

La capacité de désendettement reste stable à 2,3 ans.



**62,67 €/hab**  
montant net  
des contributions  
des membres de Sitreva  
et coût net du recyclage  
par Sitreva

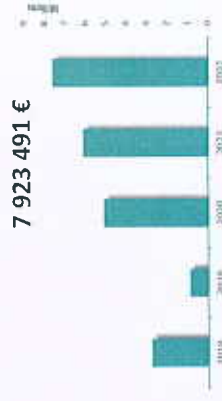
## La contribution moyenne nette des membres par habitant



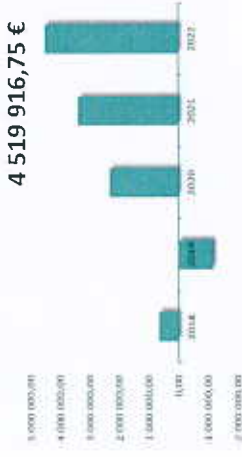
## Indicateurs financiers

	2019	2020	2021	2022
<b>CAF brute</b>	910 204 €	5 104 110 €	6 151 715 €	7 923 492 €
<b>CAF nette</b>	1 153 586 €	3 326 958 €	3 192 837 €	4 519 937 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	87 €	81 €	96 €	113 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	90 €	85 €	118 €	148 €
Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	9 €	17 €	19 €	11 €
<b>Excédent de l'exercice au 31 décembre</b>	15 113 627 €	14 996 181 €	18 110 745 €	18 038 111 €
Excédent de la dette (par habitant)	39 €	40 €	48 €	58 €
Capacité de désendettement (en années)	14,6	1,1	2,4	2,3

## L'épargne brute (CAF)



## L'épargne nette



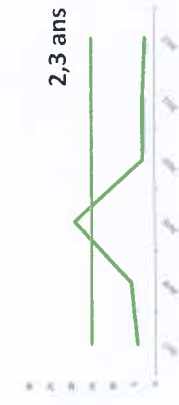
## Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023

18 028 321 €



## La capacité de désendettement

2,3 ans





## Le détail des pôles budgétaires

## L'équilibre final de l'exercice budgétaire 2022

Fonctionnement		Investissement	
Charges budgétaires	11 444 547,60 €	Charges budgétaires	3 110 924,28 €
Charges fixes de la DSP	-	Reboursment dettes	3 110 924,28
Charges variables de la DSP	5 252 899,60	dépenses imprévues	-
Autres charges variables de traitement	6 651 653,97	Reprises sur provisions	-
Produits exceptionnels	11 444 547,60 €	Dotations	-
Produits fixes de la DSP	1 481 285,94	Poids net du pôle budgétaire	-3 110 924,28 €
Produits variables de la DSP	2 509 650,20	Equipements (reprises/émissions)	106 541,27 €
Recettes des filiales de traitement	2 636 353,14	Subventions des établissements du territoire	-
Soutiens des éco-organismes	2 327 773,28	Poids net du pôle budgétaire	-164 646,28 €
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>	<b>-7 971 484,51 €</b>	Equipements de développement	2 355 273,94 €
Essai du gestion	11 444 547,60 €	Subventions des équipements du territoire	45 669,30 €
Frais de personnel	3 019 147,78	Poids net du pôle budgétaire	-2 309 610,48 €
Charges financières	330 981,30	Emprunt	3 000 000 €
Charges opérationnelles et de structure	6 197 541,55	Poids net du pôle budgétaire	-
Produits de gestion	5 968 145,92 €		
Reboursment sur charges de personnel	546 031,651		
Produits des apports extérieurs	5 390 945,40		
Revenu des immeubles hors DSP	31 168,61		
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>	<b>-11 379 522,71 €</b>		
Revenants	6 686 993,37 €		
Revenants de Sireva	6 289 845,28		
Revenants entre membres	406 548		
Produits de la participation	25 536 500,12 €		
Contributions régulières	24 544 407,48		
Contributions ponctuelles	-		
Participations entre membres	1 552 005,99		
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>	<b>19 400 110,10 €</b>		
Charges ponctuelles	2 153 176,57 €		
Charges exceptionnelles	1 160 176,57		
Charges et dépenses imprévues	1 025 000,00		
Provisions et dépenses imprévues	4 765 915,22 €		
Produits exceptionnels	4 241 544,72		
Reprises sur provisions	525 000,00		
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>	<b>2 581 738,15 €</b>		


Soide de l'exercice	10 147 559,68 €	Emprunt	3 000 000 €
Dépenses nettes d'équipement	3 274 256,76 €	Fonds de roulement 2021	5 901 899,69 €
Reboursment de la dette	3 110 924,28 €	Opérations ponctuelles	2 581 738,15 €
Traitement des déchets	2 971 484,51 €	La participation des membres	19 400 110,10 €
Gestion du syndicat	11 379 522,71 €		
		Financement de développement	2 309 610,48 €
		Equipement de renouvellement	964 646,28 €
		Finances	3 147 216,31 €
		Transport	3 351 377,03 €
		Dotations	1 481 285,94 €
		Equipement	1 481 285,94 €
		Centre de sol	810 250,20 €
		Transport	614 345,79 €


DÉPENSES

RECETTES


# Nos partenaires locaux et nationaux


## Collectivités territoriales


**Région Centre-Val de Loire**  
  
 1 757 communes  
 2,5 millions d'habitants  
 Siège : Orléans


**Département d'Eure-et-Loir**  
  
 365 communes  
 431 575 habitants  
 Siège : Chartres


**CA Rambouillet Territoires**  
  
 36 communes  
 80 801 habitants  
 Siège : Rambouillet


**CC Cœur d'Yvelines**  
  
 31 communes  
 49 510 habitants  
 Siège : Neauphle-le-Château


**CC de l'Étampois Sud-Essonne**  
  
 37 communes  
 54 283 habitants  
 Siège : Étampes

**CC du Grand Châteaudun**  
  
 23 communes  
 42 000 habitants  
 Siège : Châteaudun


**Région Île-de-France**  
  
 1 297 communes  
 12 millions d'habitants  
 Siège : Saint-Ouen

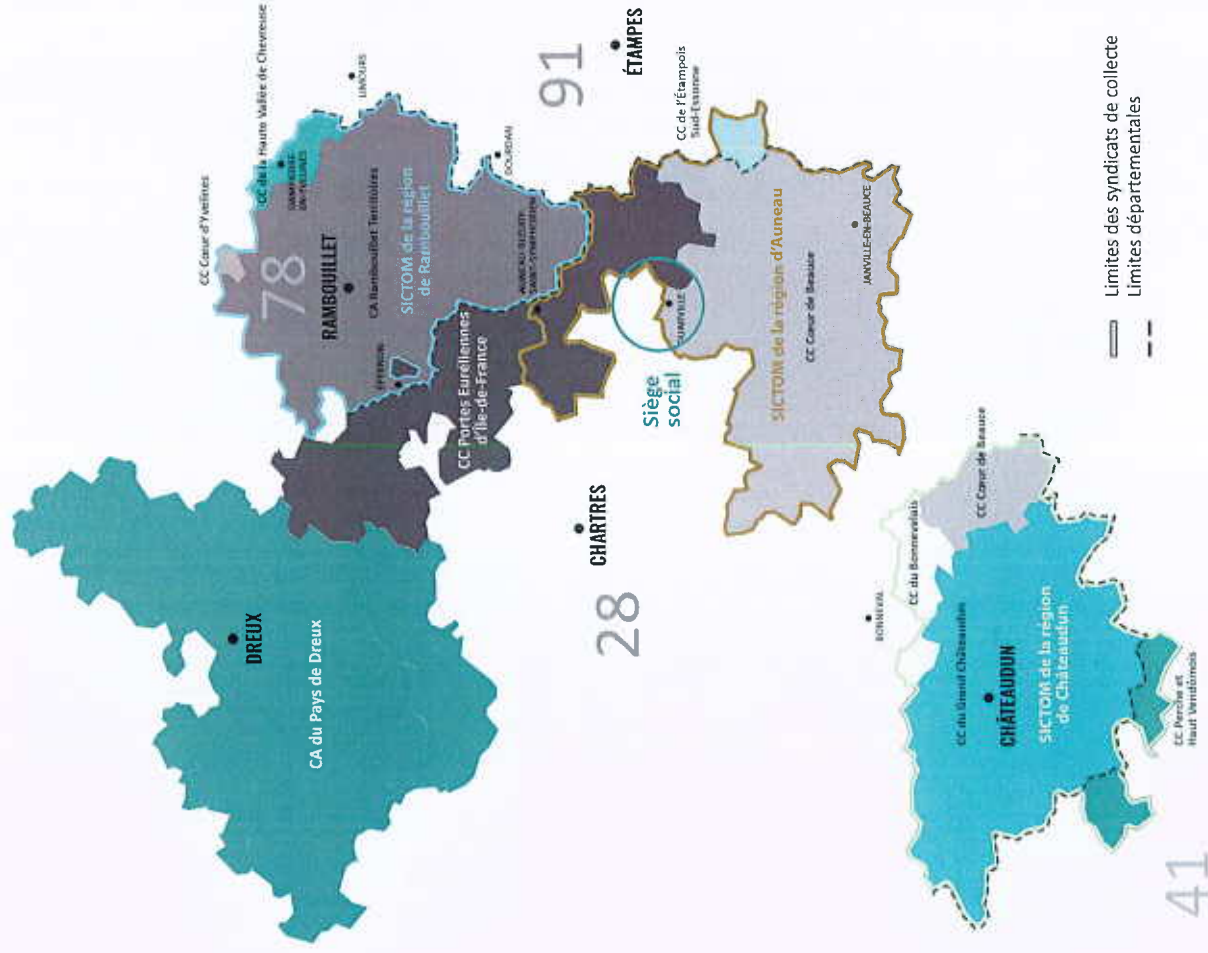
**Département des Yvelines**  
  
 259 communes  
 1,4 millions d'habitants  
 Siège : Versailles

**CC Cœur de Beauce**  
  
 48 communes  
 24 985 habitants  
 Siège : Janville-en-Beauce

**CC de la Haute Vallée de Chevreuse**  
  
 10 communes  
 25 750 habitants  
 Siège : Dampierre-en-Yvelines

**CC du Bonnevalais**  
  
 19 communes  
 12 247 habitants  
 Siège : Bonneval

**CC Perche et Haut Vendômois**  
  
 23 communes  
 9 220 habitants  
 Siège : Fréteval





## Eco-organismes, agences et associations



Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1991. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.



Aliapur, acteur de référence dans le recyclage des pneus usagés, est une société créée en 2003 dont les membres fondateurs sont, à parts égales, Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Ils valorisent les pneus qui sont déposés dans certaines de nos déchèteries.



Association créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Elle compte 950 adhérents dont 2/3 de collectivités et 1/3 de professionnels.



Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Citeo oeuvre à réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers, en les transformant en nouvelles ressources. Cet engagement a permis de déployer la collecte sélective partout en France, de créer des filières de recyclage, en partenariat avec les collectivités locales, les filières matériaux et les opérateurs.



Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'État qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses membres metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).



Eco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants de 2 catégories de bénéficiaires : les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.



Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.



Ecomaison apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles et literie, des articles de bricolage et de jardin, des jouets et des déchets issus du bâtiment. L'éco-organisme leur offre une 2<sup>ème</sup> vie, les recycle ou les utilise comme source d'énergie.

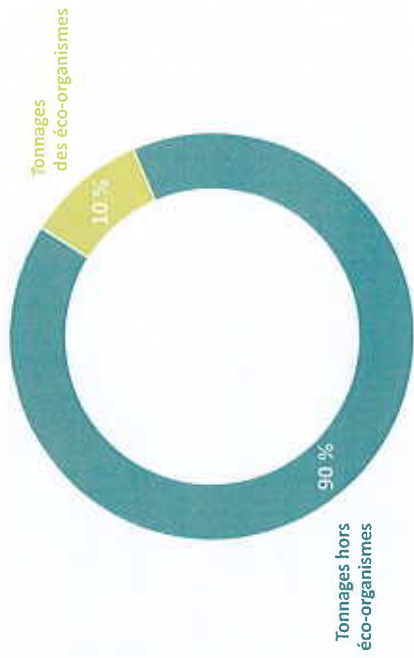


ecosystem est un éco-organisme à but non lucratif. Il organise la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.

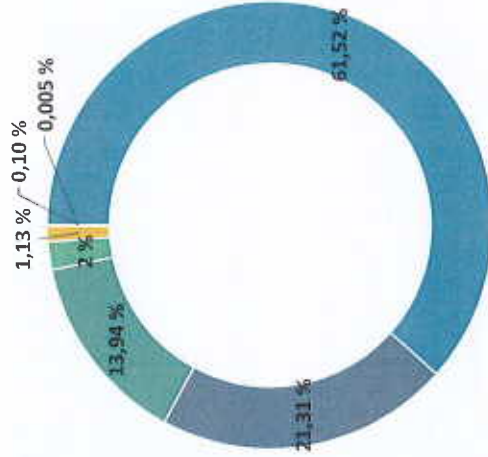


Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, dont l'activité textile qui a connu un rapide développement.

## La part des éco-organismes dans les tonnages collectés



## La part des tonnages par éco-organisme



CITEO	16 482,61 t
Ecomaison	3 626,26 t
ecosystem	2 371,66 t
Eco DDS	340,16 t
Le Relais	191,84 t
Aliapur	57,58 t
Corepile	17,26 t
DASRI	0,91 t
<b>Total</b>	<b>23 088,28 t</b>

# Glossaire

## Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

## Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

## Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

## Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

## Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

## Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

## Déchets

Un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon » (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

## Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

## DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et

collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

## DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

## Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

## Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

## Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

## DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

## Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

## Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

## Encombrants (voir Tout-venant)



## Établissement public de coopération intercommunale

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

## Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

## Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

## Gravats

Catégorie de déchets constitués de débris de petit calibre, résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments. Lorsque différents matériaux sont agglomérés (plaques de plâtre, béton ferrillé, carrelage) et ne peuvent être enfouis directement en carrière, on parle de gravats en mélange.

## Gros de magasin

Les gros de magasins désignent les papiers et petits cartonnages de mauvaise qualité.

## ISDD

Une installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) est une installation d'élimination de déchets dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

## ISDND

Une ISDND est un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable et de récupérer les jus polluants (lixiviats).

## Mâchefers (MIOM : Mâchefer d'incinération d'ordures ménagères)

Désigne les scories que l'on retire des foyers où se pratique la combustion des déchets ménagers et assimilés. La réglementation classe les MIOM en trois catégories : valorisable, matuable et stockable. Les mâchefers dits valorisables peuvent être utilisés en techniques routières sous certaines conditions de mise en œuvre.

## Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

## PEHD (Polyéthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, ... Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

## PET (Polyéthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

## Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légereté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du recyclage.

## Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

## Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

## Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

## Taux de refus ou refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur. Le refus de tri est valorisé en énergie à l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (UVÉA).

## TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, avant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

## Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

## Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

## UVÉA (Unité de Valorisation Energétique et Agroalimentaire)

Sitreva achemine les ordures ménagères de l'ensemble du territoire à l'UVÉA. La combustion des déchets, permet de produire de l'électricité qui est revendue sur le réseau électrique ainsi que de la chaleur qui alimente les serres de tomates situées à proximité.

## Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

## Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

## Valorisation matière = recyclage

Directeur de la publication : Stéphane Lemoine

Rédacteur en chef : Bruno Lourdelet

Rédacteurs : Florine Authier, Bruno Lourdelet

Graphiste : Florine Authier

Ont contribué à ce rapport : Grégory Blin, Caroline Bonnaud,

Benoît Delahayes, Fatima Diop, Nathalie Dujardin, Denis Edelin,

Jimmy Filograna, Frédéric Lang, Laurent Mialin, Soryann Ouk, Jean

Page, Isabelle Petit, Emmanuelle Rondeau, Carole Seveno, Noël Siboni,

Francis Xiberras

Crédits photos : Sitreva, Adobe Stock, Canva

Impression : Groupe Exprim

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : 2023





Siège social

Le Bois Gaillard - 28150 Ouarville

Siège administratif

19 rue Gustave Eiffel - ZA du Bel Air - 78120 Rambouillet  
01 34 57 12 20 - [sitreva@sitreva.fr](mailto:sitreva@sitreva.fr)

[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

